

«millions de tonnes» d'ici l'an 2000. Fidèle à ses promesses électorales, le président Bush a fait savoir en février 1989, lors de sa visite à Ottawa, que son administration présenterait sous peu un projet de loi sur les pluies acides et qu'une fois celui-ci adopté, des négociations pourraient s'engager avec le Canada en vue de conclure un accord bilatéral.

La mise en oeuvre du Protocole portant modification de l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs a débuté en 1988; deux séries de consultations canado-américaines ont été lancées pour suivre les progrès réalisés à cet égard. En outre, dans le cadre du Plan de gestion des produits toxiques dans la rivière Niagara, à l'exécution duquel collaborent le Canada, les États-Unis, l'Ontario et l'État de New York, on a dressé des listes des produits chimiques que la réglementation des effluents devrait viser en priorité.

La sécheresse qui a sévi pendant l'été a poussé l'Illinois à proposer que de plus grandes quantités d'eau soient détournées du lac Michigan à Chicago. Le Canada a immédiatement informé les autorités américaines qu'il s'opposait depuis longtemps à de telles dérivations unilatérales des eaux des Grands Lacs.

En septembre, le Canada et les États-Unis ont demandé à la Commission mixte internationale de se pencher de nouveau sur le problème de la pollution atmosphérique dans la région de Windsor-Detroit en s'attachant plus particulièrement aux effets des produits chimiques toxiques qu'émettent les incinérateurs, étant donné les effets nocifs virtuels des émissions provenant de l'incinérateur de Detroit et d'autres incinérateurs plus petits dans la région.

Le Ministère a continué de faire valoir les préoccupations du Canada concernant les effets néfastes que la prospection et l'exploitation d'hydrocarbures dans les plaines côtières de la Réserve faunique nationale de l'Alaska risquent d'avoir sur la faune, et notamment sur la harde de caribous de la Porcupine. Il a aidé à organiser les visites que des représentants des autochtones, consommateurs de caribous, ont faites à Washington pour informer directement les législateurs américains de leurs préoccupations. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a abordé le sujet à plusieurs reprises avec son homologue américain.

Les négociations canado-américaines sur la construction des barrages Rafferty et Alameda, amorcées en janvier 1988, ont abouti en janvier 1989 à un projet d'accord auquel les délégations des deux pays ont donné leur aval.

En août 1988, le Canada et les États-Unis ont conclu un accord qui prévoit la construction conjointe d'une digue périphérique pour protéger la ville d'Emerson au Manitoba et le village de Noyes au Minnesota contre les inondations.

### **Énergie**

Le commerce de produits énergétiques entre le Canada et les États-Unis est le plus important au monde; la valeur de ces échanges bilatéraux a dépassé 12 milliards de dollars en 1988. Pour appliquer la politique annoncée au Sommet de Québec en 1985, les deux pays ont continué de travailler à la suppression ou la réduction des barrières au commerce de l'énergie entre eux. Avant de conclure l'Accord de libre-échange, ils avaient déjà fait beaucoup de progrès et étaient presque parvenus à libérer complètement le commerce dans ce secteur. Avec l'entrée en vigueur de l'Accord, les relations bilatérales dans le domaine de l'énergie reposeront sur une base plus solide : le Canada s'est ménagé un accès sûr au marché américain et les États-Unis bénéficieront

d'un accès non discriminatoire aux approvisionnements énergétiques sûrs du Canada.

### **Transports**

Le Mécanisme consultatif canado-américain sur le camionnage a cherché à accroître la compatibilité des normes de sécurité adoptées dans les deux pays. Le Mécanisme consultatif canado-américain sur les Grands Lacs et la Voie maritime a continué pour sa part à travailler à la gestion coopérative du réseau. Les deux pays ont amorcé un examen exhaustif de l'étude sur le pilotage dans les Grands Lacs, que le département des Transports des États-Unis a publiée en décembre.

À l'automne de 1988, après que le département des Transports des États-Unis eut publié ses règles finales sur l'abus de stupéfiants dans le secteur des transports, un groupe de travail bilatéral a été mis sur pied et chargé d'étudier les conséquences transfrontières virtuelles du contrôle de la présence de drogues dans tous les modes de transport.

### **Communications**

Des problèmes ont de nouveau surgi de part et d'autre de la frontière au cours de l'année dans le domaine de la culture et des communications. La politique canadienne en matière d'édition et de distribution de livres a été source de préoccupations pour les États-Unis, surtout étant donné qu'une firme américaine a été obligée de se départir de deux petites maisons d'édition canadiennes. Les États-Unis ont aussi soulevé plusieurs questions relatives à la mise en oeuvre du régime canadien des droits de retransmission par câble, qui doit s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990. Leurs préoccupations, dans ce cas, portaient sur la définition prévue des signaux de télévision éloignés, dont la retransmission obligerait les câblodistributeurs à payer des droits.

Le Canada a mené à terme ses négociations avec les États-Unis et le Mexique en vue de conclure une nouvelle entente trilatérale sur l'utilisation de l'orbite satellitaire géostationnaire. Des fonctionnaires canadiens et américains ont continué de travailler à la coordination de la prochaine génération de satellites fixes canadiens, Anik E. Le Canada a de nouveau pressé les États-Unis d'octroyer une licence à leur exploitant du système mobile de communications par satellite, lequel fournira ces services à toute l'Amérique du Nord de concert avec Telesat Canada.

### **Relations canado-américaines concernant la pêche**

Les relations canado-américaines dans ce domaine sont dans une large mesure conditionnées par la géographie ainsi que par les habitudes migratoires et la valeur commerciale du poisson, ce qui met les deux pays en situation concurrentielle mais leur demande également de coopérer.

Une des principales séries de négociations que le Canada mène avec les États-Unis porte sur le saumon du fleuve Yukon. Ces pourparlers, qui progressent lentement, se sont engagés en 1985 dans le but de régler la répartition des prises de saumon d'origine canadienne. Environ 50 % du saumon chinook et keta qui se trouve dans le fleuve Yukon vient du Canada, mais entre 80 % et 90 % des prises annuelles vont aux États-Unis. En 1988-1989, les mesures prises en vue de préparer la prochaine session officielle de négociations, en avril 1989, visaient à faire avancer le dossier sur le fond. Le Canada continuera de débattre cette question avec les États-Unis.